



BAREME DES AIDES ALLOUEES PAR LA CAISSE DES ECOLES AUX FAMILLES

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous la grille des quotients familiaux et des montants des aides alloués par la Caisse des écoles pour l'année 2023/2024.

Pour vous situer dans cette grille, vous devez calculer votre quotient familial. Il se calcule en divisant le revenu brut global par le nombre de parts figurant sur votre avis d'imposition des revenus 2022 (établi en 2023).

Pour votre demande merci de fournir à la mairie de Bonnelles à l'attention de Mme JOUQUIN, comptable de la Caisse des écoles, votre avis d'imposition, votre RIB le tout sous pli CONFIDENTIEL avant le 21/10/2023.

En cas de changement de situation ou de difficultés particulières après cette date n'hésitez pas à contacter la Caisse des écoles (caissedesecolesdebonnelles@gmail.com).

	1,5 parts	2 parts	2,5 parts	3 parts	3,5 parts	4 parts	4,5 parts	5 parts	5,5 parts	6 parts	6,5 parts	7 parts
T 1	9 840,00 €	8 842,00 €	8 076,00 €	7 517,00 €	7 181,00 €	6 879,00 €	6 657,00 €	6 477,00 €	6 333,00 €	6 211,00 €	6 026,00 €	5 843,00 €
T 2	12 245,00 €	10 783,00 €	9 791,00 €	9 058,00 €	8 530,00 €	8 139,00 €	7 756,00 €	7 433,00 €	7 166,00 €	6 944,00 €	6 730,00 €	6 532,00 €
T 3	14 208,00 €	12 419,00 €	11 180,00 €	10 337,00 €	9 687,00 €	9 123,00 €	8 685,00 €	8 332,00 €	8 047,00 €	7 807,00 €	7 574,00 €	7 346,00 €

PARTICIPATION	AIDE RENTREE	ETUDES	CANTINE	VOYAGES
T 1	105 €	20%	50%	20%
T 2	92 €	15%	40%	15%
T 3	82 €	10%	35%	10%



Bien Cordialement
La Caisse des écoles